

Maintien de compétences APRS Technique à la Maintenance



OBJECTIFS

Ce programme de formation répond aux exigences de la réglementation EASA PART 145, A.35 du règlement UE 1321/2014 et au fascicule DSAC G 45-01.

Exigence de formation continue des personnels de certification ou de soutien APRS tous les 2 ans.

Exigence de formation continue sur les thèmes suivants :

- Réglementation aéronautique EASA (PART M / 145)
- Facteurs Humains et Système de Gestion de la Sécurité (SGS)
- Techniques aéronautiques et nouvelles technologies
- FTS & CDCCL
- EWIS
- FOD et pièces SUP (conseillé)

Exigence en matière d'anglais technique : les personnels habilités APRS doivent savoir lire, écrire et s'exprimer de manière correcte dans la langue de la documentation technique utilisée.

Cette formation apporte une culture technique et réglementaire de sécurité aérienne ; elle permet de maintenir sa compétence et son habilitation APRS.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques et d'exposés interactifs
- Exemples concrets pour chaque sujet du programme
- Articles spécialisés sur les nouvelles technologies
- Annuellement un nouveau programme est disponible
- Documentation fournie aux stagiaires
- En E-learning, voir la charte stagiaire

PUBLIC CONCERNÉ

Les personnels ayant une licence 66 et/ou habilitation APRS. Tous les personnels volontaires désirant acquérir régulièrement une formation continue sur les sujets réglementaires et techniques.

Prérequis : personnel ayant eu une formation initiale sur les sujets présentés.

PROGRAMME

Modifiable selon les besoins

- Législation aéronautique relative au règlement UE 1321/2014 Part M & 145
- Connaissances technologiques (générale, technique et sécurité) des aéronefs, moteurs et équipements d'aéronefs
- Facteurs Humains
- Système de Gestion de la Sécurité
- Fuel Tank Safety & CDCCL
- EWIS (Electrical Wiring Interconnection System)
- FOD et Pièces SUP
- Vocabulaire et expressions d'anglais technique (AMM, EM, CMM, SRM...)
- Annexe : Réglementation 14 CFR Partie 145 (MAG) pour les ateliers agréés
- Évaluation des connaissances



CONDITION(S) TARIFAIRE(S)

Module	Durée	Méthodes disponibles	Solutions et tarifs HT par stagiaire	
			Inter	Intra
MDC APRS	20h		300 €	Sur demande